Fédération Française des Motards en Colère
Territoire de Belfort & Aire Urbaine
68, rue de Valdoie – 90000 Belfort
tél. 06 66 94 02 00 contact-ffmc90@framalistes.org https://ffmc90.org @FFMC90

Belfort, le 6 juillet 2021

Mme La Présidente
Département du Doubs
7, avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON cedex

Objet : Audit des ralentisseurs sur le territoire de la commune de DASLE 25230

P.J. : Audit ralentisseurs commune de DASLE
Prescriptions techniques sur la mise en œuvre des ralentisseurs.

Madame la Présidente.

Veuillez trouver ci-joint un audit réalisé par la FFMC 90 le 2 juillet 2021 concernant les ralentisseurs situés sur le territoire de la commune de DASLE, suite à l'article paru dans l'Est Républicain édition Montbéliard-Belfort du dimanche 13 juin 2021.

En ce référençant à la fiche « Prescriptions techniques sur la mise en œuvre des ralentisseurs et plateaux traversant » joint, il est évident de constater à la lecture de ces deux documents, qu'il est difficile de classifier les ouvrages concernés par l'audit vers l'une ou l'autre de ces catégories car, aucun ne respecte ni le décret n° 94-447 du 27 mai 1994, ni les prescriptions du SEREMA. Nous pouvons juste constater une signalisation verticale incomplète ainsi qu'un marquage au sol dangereux pour les deux roues.

Ainsi, afin d'avoir un avis des services compétents du Conseil Départemental sur la légitimité de ces ouvrages qui sont en partie disposés sur deux routes départementales, cet audit vous est adressé dans l'attente d'une réponse.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en mes respectueux hommages.

Pour la FFMC 90

Marcel MAÏON
Chargé de mission Infrastructures

Contact : Tél : 06.19.03.15.64 - Mail : marcel.maion@wanadoo.fr

Mouvement FFMC : La FFMC est membre de la